



ELAGAGE LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE CORREZE

*Approche technique de la
problématique*

mars 2018

SFA – JP LOUIS DUBREUIL

Tulle, le 08 Septembre 2017

Madame,

Les routes départementales constituent le patrimoine commun de tous les corréziens. L'entretien de ce réseau de plus de 4700 km est une nécessité absolue pour le Département afin d'assurer sa longévité et garantir une gestion efficiente.

L'entretien des plantations qui bordent les routes départementales vous concerne en tant que propriétaire riverain des parcelles foncières mentionnées en annexe, d'après les indications cadastrales dont nous disposons.

En préparation des travaux de déploiement du projet 100% fibre 2021, qui s'engageront courant 2018, cet entretien préventif devient impératif. C'est pourquoi, à l'approche de la période hivernale qui est propice aux travaux d'élagage et d'abatage, j'ai souhaité mettre l'accent sur ces obligations et vous permettre d'engager les coupes utiles avant fin février 2018.

Aussi, je vous invite à procéder à ces travaux et à l'enlèvement des bois empiétant ou surplombant le domaine public. En cas de non réalisation, l'article L131-7-1 du code de la voirie routière autorise la collectivité, après mise en demeure sans résultat, à procéder à l'exécution d'office des travaux nécessaires et à mettre à la charge des propriétaires qui n'ont pas réalisé ces travaux les frais engagés.

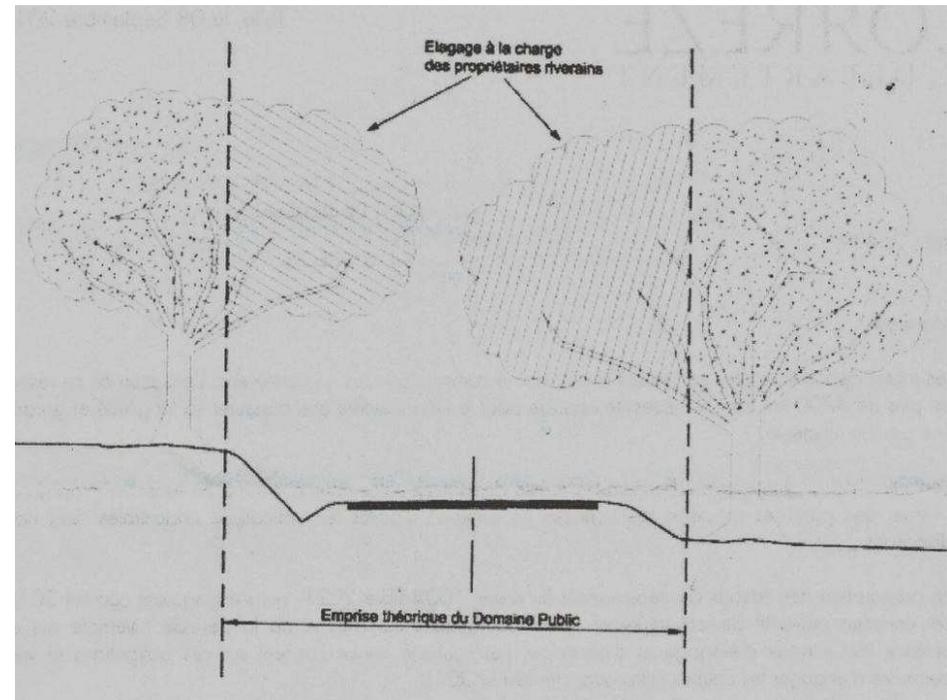
Dans le courant du mois de mars, mes services procéderont aux reconnaissances de terrain. Le cas échéant, des courriers de mise en demeure seront adressés aux propriétaires afin que les travaux nécessaires soient réalisés dans un délai d'un mois. Passé ce délai, une constatation de non réalisation entraînera à votre encontre une décision d'exécution d'office. Dans ce cadre, l'ensemble des travaux nécessaires non réalisés par les propriétaires fera l'objet d'un marché public porté par le Conseil Départemental dans l'été 2018 pour une réalisation qui débutera à l'automne suivant. Les coûts supportés feront alors l'objet de titres de recouvrement émis par le Trésor Public à l'encontre des propriétaires concernés.

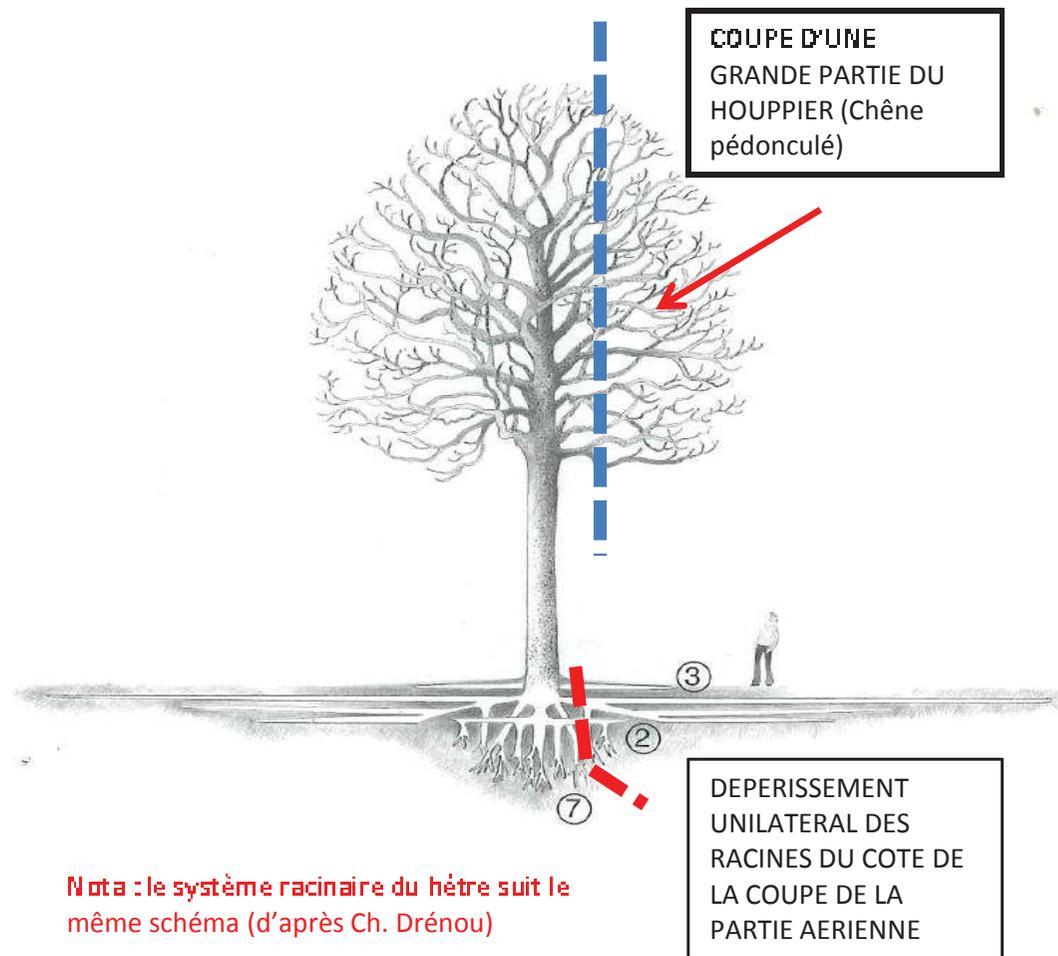
Pour tout renseignement, mes services sont à votre écoute : elagage@correze.fr ou 05 55 93 79 79

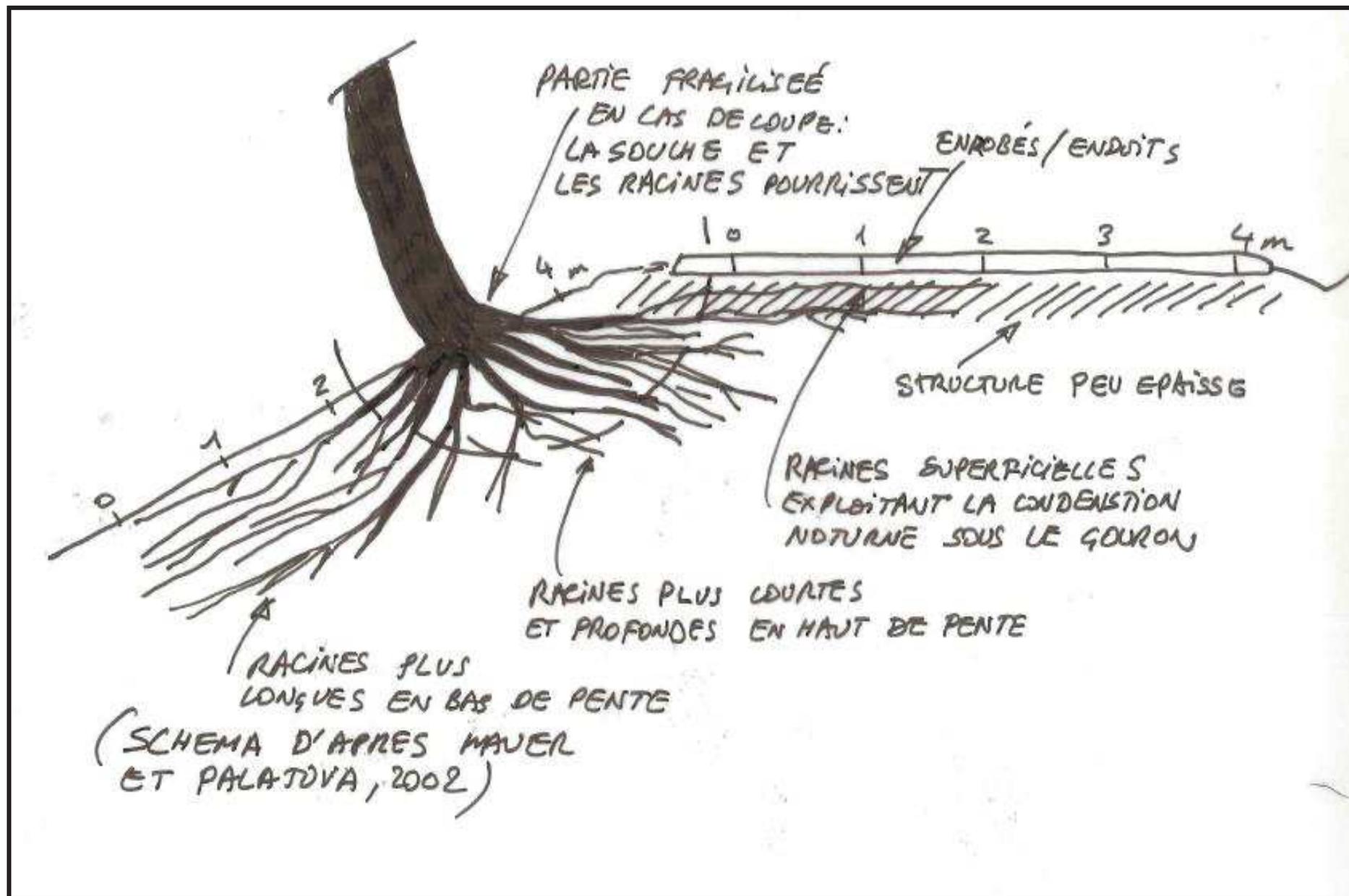
Comptant sur votre implication, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Merci de votre Compréhension

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental







COUPE SCHEMATIQUE D'UNE ROUTE AVEC ARBRE EN POSITION DE SOUTÈNEMENT « NATUREL »



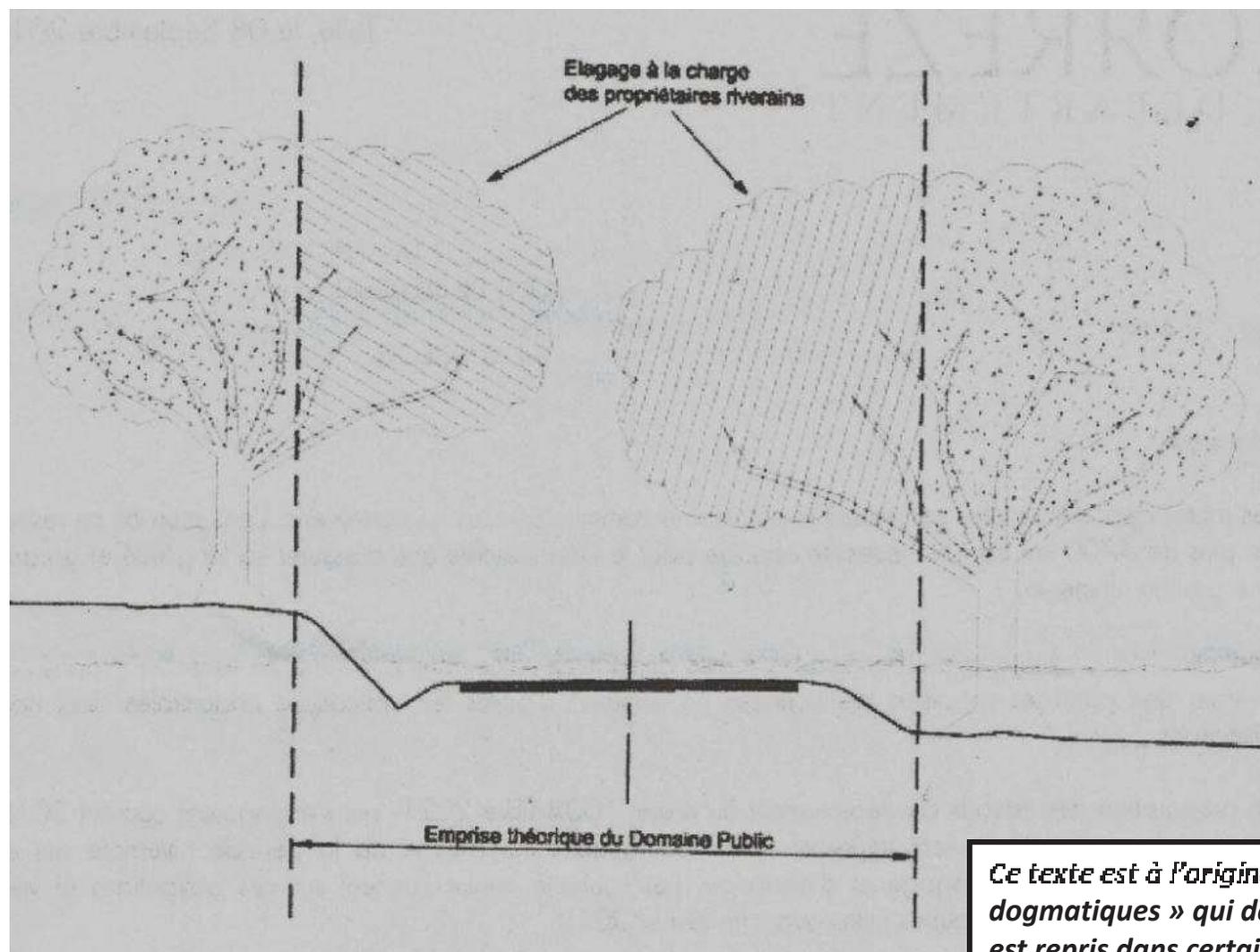
Arbres clairement en position de soutènement en tête de talus de remblai (RD 119, Soudeilles)



1



2



Ce texte est à l'origine de tous les « élagages dogmatiques » qui défigurent les routes de France. Il est repris dans certains règlements de voirie. Il est en total décalage avec les préoccupations actuelles vis-à-vis de l'environnement, du paysage et des rôles positifs multiples que jouent les arbres



RD 136



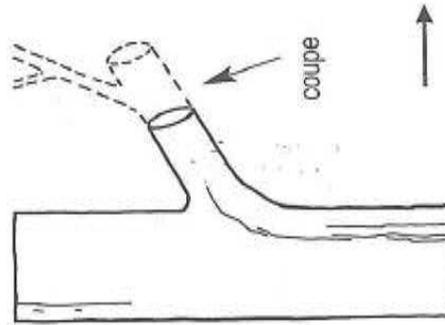
RD 166



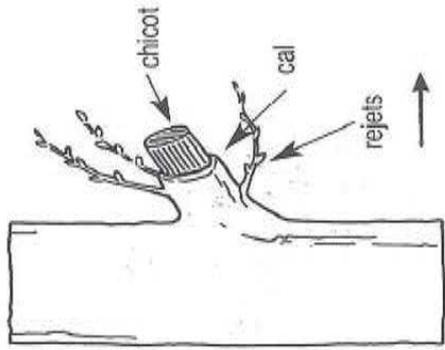


En plus de défigurer les arbres et d'amoindrir leur valeur paysagère, cet élagage est pratiqué à la pince ou au lamier et laisse d'énormes porte manteaux qui peuvent causer des pourritures et rendre ces arbres dangereux !

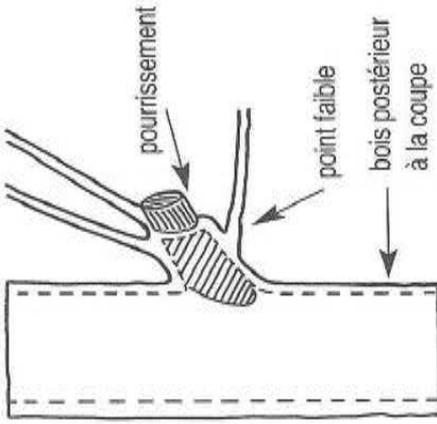




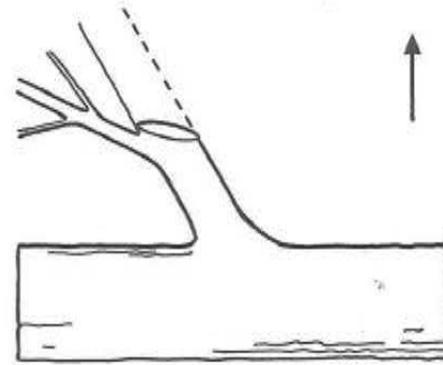
Mauvaise coupe : sans
tire-sève.



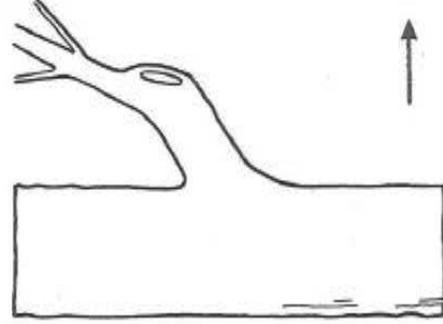
Des rejets se forment au bord et
en arrière de la coupe, en nombre
important. On assiste souvent
à la formation d'un moignon
que ne peut recouvrir le cal.



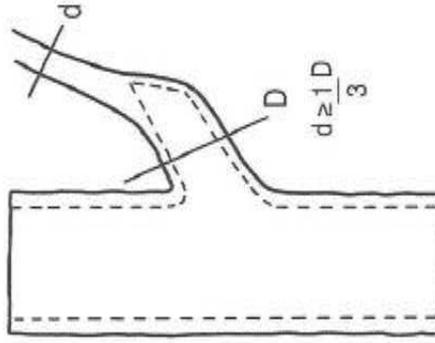
La pourriture s'étend du moignon
à l'intérieur de la branche. Les attaches
des nouvelles pousses sont fragilisées.
Le pourrissement peut affecter tout le
bois existant au moment de la coupe.



Coupe correcte : à proximité
d'un tire-sève, dans un plan
parallèle à la ride de l'écorce,
sans l'entamer.



La plaie est bien irriguée
par la sève, le cal se forme
sur tout son pourtour et la
recouvre progressivement.



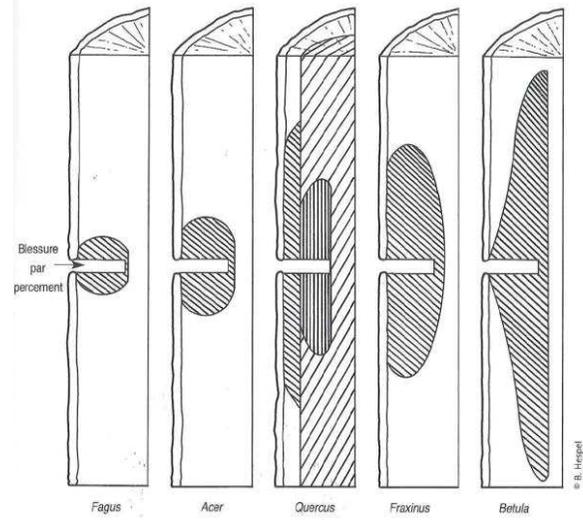
La plaie est refermée,
le pourrissement interne réduit,
l'attache de la branche est solide
et l'intervention peu visible
après quelques années.



Ces hêtres n'ont pas été correctement formés et ne pourront jamais donner un alignement comme ci-dessous (Eyrein 1089)



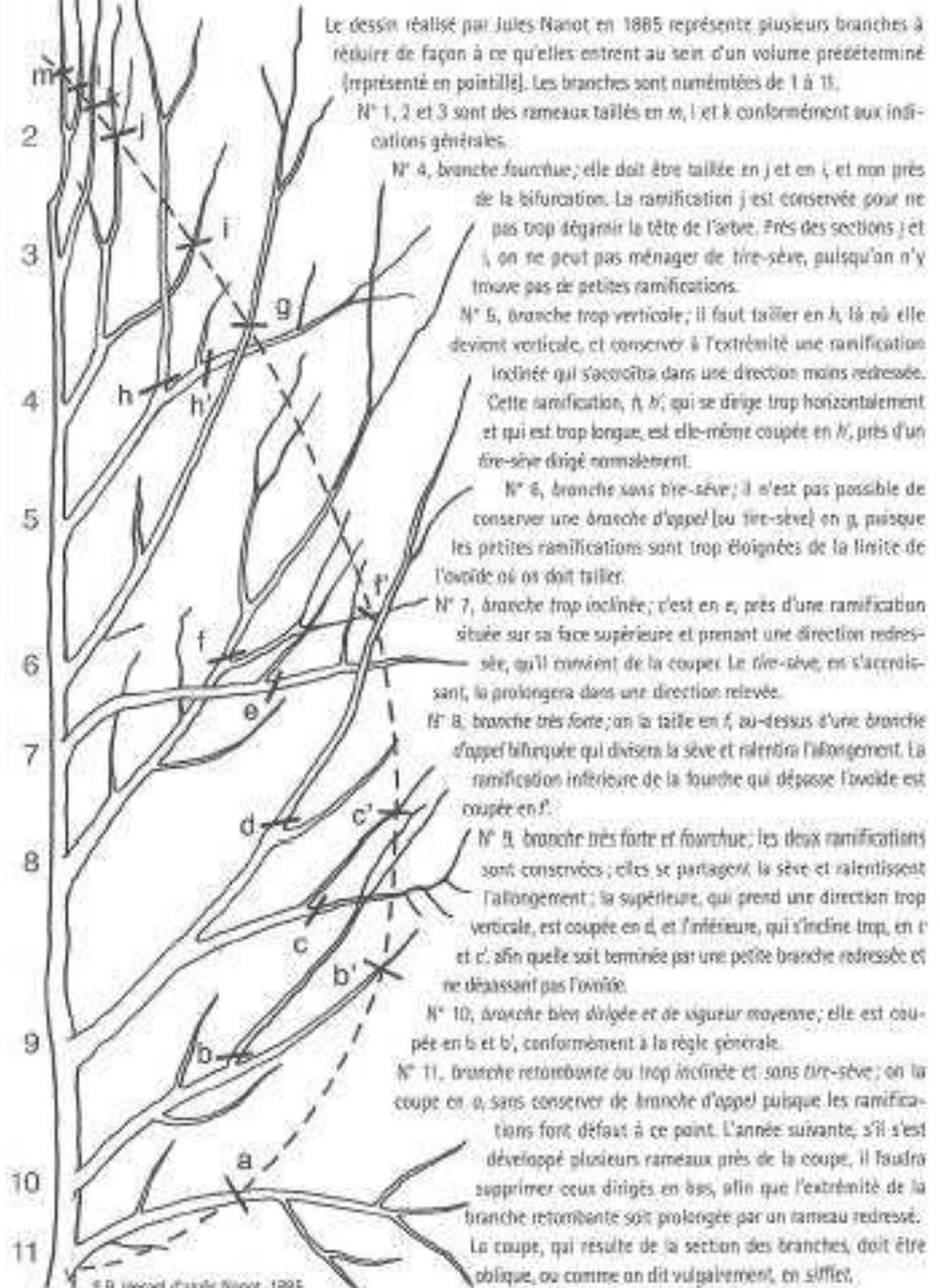
Vieux hêtres de la Route des Hêtres patiemment formés par des générations de cantonniers



Schémas de la compartimentation axiale chez le hêtre, l'érable, le chêne, le frêne et le bouleau. (Stobbe et al, 1998).



1 Des préconisations historiques de Jules Nanot (1885)



Le dessin réalisé par Jules Nanot en 1885 représente plusieurs branches à réduire de façon à ce qu'elles entrent au sein d'un volume préétabli (représenté en pointillé). Les branches sont numérotées de 1 à 11.

N° 1, 2 et 3 sont des rameaux taillés en m, l et k conformément aux indications générales.

N° 4, branche fourchue; elle doit être taillée en j et en i, et non près de la bifurcation. La ramification j est conservée pour ne pas trop dégarnir la tête de l'arbre. Près des sections j et i, on ne peut pas ménager de tire-sève, puisqu'on n'y trouve pas de petites ramifications.

N° 5, branche trop verticale; il faut tailler en h, là où elle devient verticale, et conserver à l'extrémité une ramification inclinée qui succédera dans une direction moins redressée. Cette ramification, h, h', qui se dirige trop horizontalement et qui est trop longue, est elle-même coupée en h', près d'un tire-sève dirigé normalement.

N° 6, branche sans tire-sève; il n'est pas possible de conserver une branche d'appel (ou tire-sève) en g, puisque les petites ramifications sont trop éloignées de la limite de l'ovale où on doit tailler.

N° 7, branche trop inclinée; c'est en e, près d'une ramification située sur sa face supérieure et prenant une direction redressée, qu'il convient de la couper. Le tire-sève, en s'accroissant, la prolongera dans une direction relevée.

N° 8, branche très forte; on la taillera en f, au-dessus d'une branche d'appel bifurquée qui divisera la sève et ralentira l'allongement. La ramification inférieure de la fourche qui dépasse l'ovale est coupée en f'.

N° 9, branche très forte et fourchue; les deux ramifications sont conservées; elles se partagent la sève et ralentissent l'allongement; la supérieure, qui prend une direction trop verticale, est coupée en d, et l'inférieure, qui s'incline trop, en c et c', afin qu'elle soit terminée par une petite branche redressée et ne dépassant pas l'ovale.

N° 10, branche bien dirigée et de vigueur moyenne; elle est coupée en b et b', conformément à la règle générale.

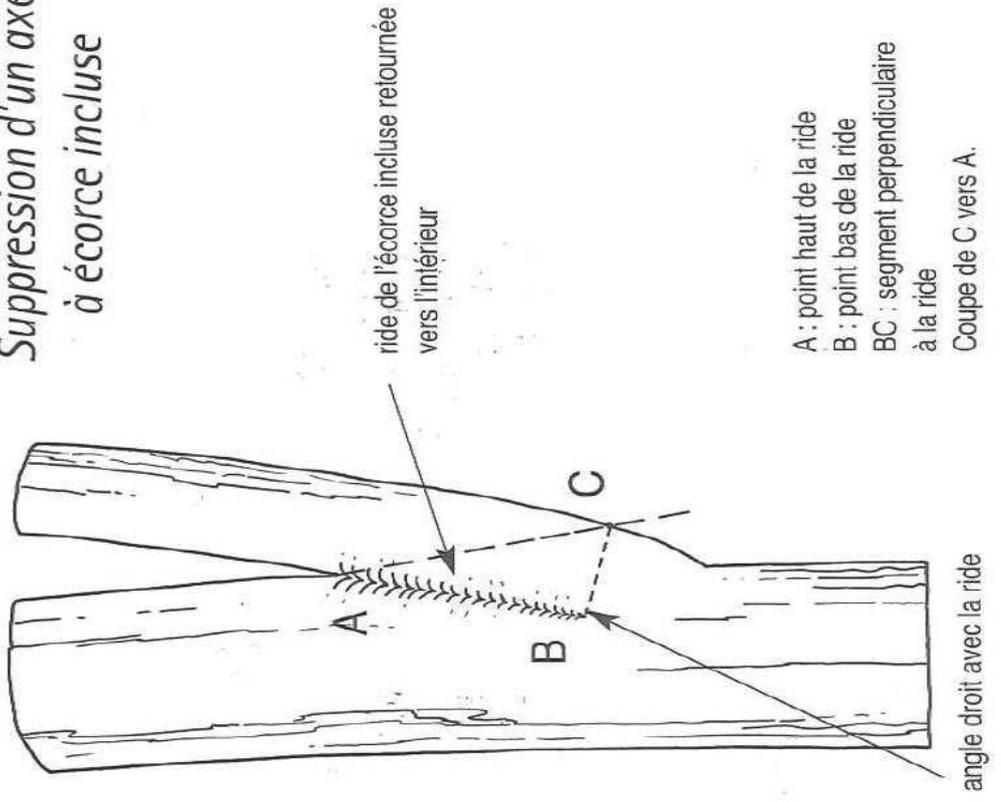
N° 11, branche retombante ou trop inclinée et sans tire-sève; on la coupe en a, sans conserver de branche d'appel puisque les ramifications font défaut à ce point. L'année suivante, s'il s'est développé plusieurs rameaux près de la coupe, il faudra supprimer ceux dirigés en bas, afin que l'extrémité de la branche retombante soit prolongée par un rameau redressé. La coupe, qui résulte de la section des branches, doit être oblique, ou comme on dit vulgairement, en sifflet.

Peuplier 1214.
 Cette fourche à
 écorce incluse n'a
 pas été supprimée.
 Un coup de vent,
 l'arbre se fend et
 casse. ►

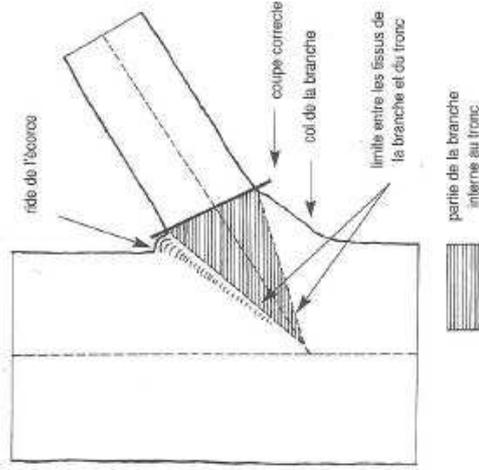


© IDF

Suppression d'un axe à écorce incluse

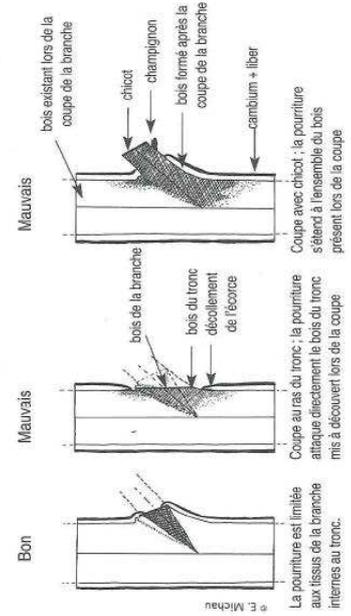
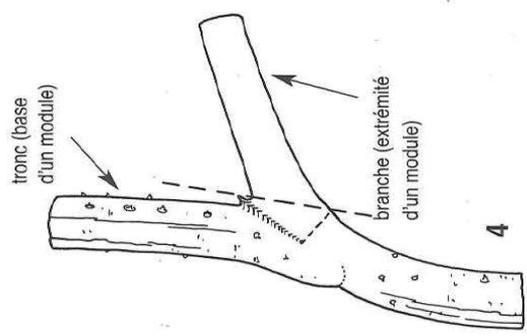
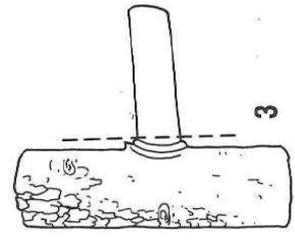
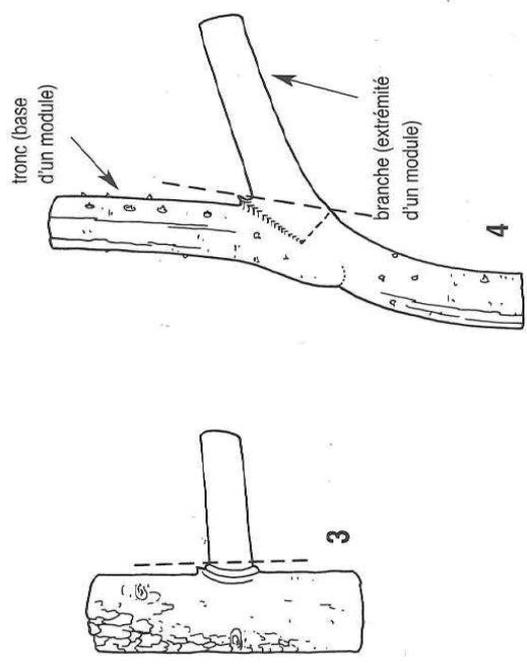
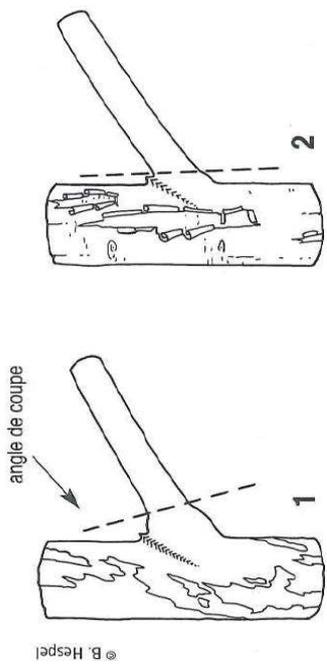


Coupe d'une branche vivante



Coupe d'une branche vivante. Toutes ces coupes sont correctes.

1. Branche à col très développé (eucalyptus, tremble...)
2. Branche à col peu développé (érable plane...)
3. Branche sans col, ride de l'écorce circulaire (cèdre, pin parasol, hêtre, bouleaux)
4. Branche sans col, formée par l'extrémité d'un module (gleditsia, micocoulier...).



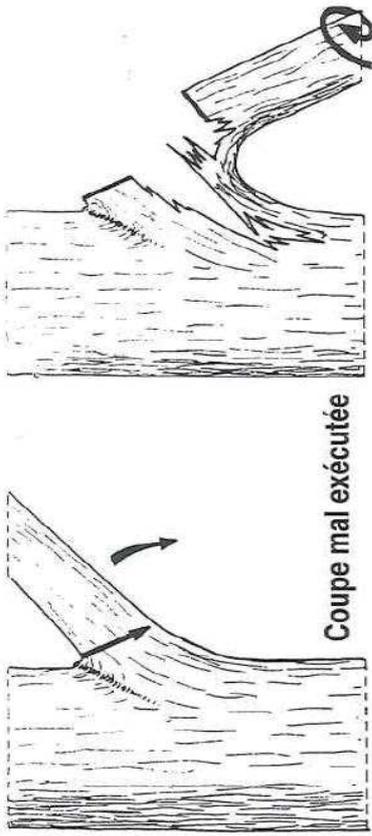
© E. Michau

La pouture est limitée aux tissus de la branche internes au tronc.

Coupe au ras du tronc; la pouture attaque directement le bois du tronc mis à découvert lors de la coupe.

Coupe avec chicot; la pouture s'étend à l'ensemble du bois présent lors de la coupe.

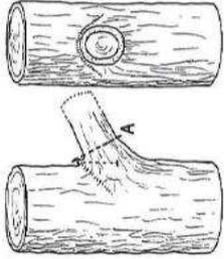
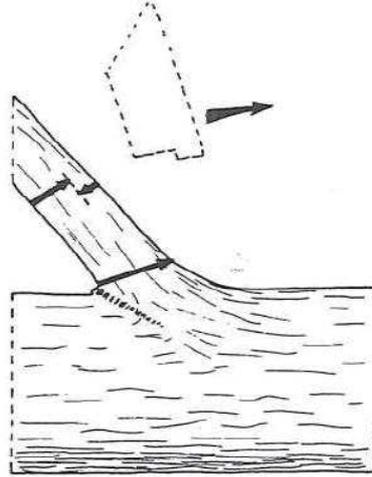
Relations entre la formation du cal et l'emplacement de la coupe



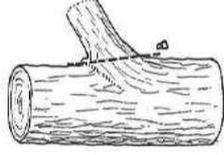
La branche, entraînée par son poids casse avant d'être entièrement sectionnée.

Arrachement des tissus au niveau du tronc, pivotement possible de la branche autour de son point d'attache, danger important.

Coupe correcte



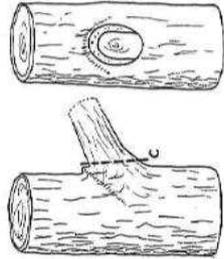
A. Coupe correcte ; formation d'un bourrelet circulaire



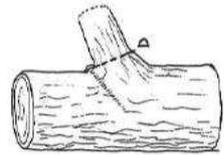
B. Coupe trop près du tronc ; le cal ne se développe pas en haut et en bas



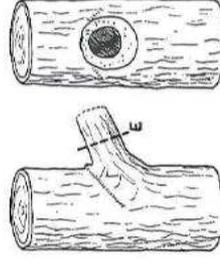
C. Coupe trop près en bas ; formation d'un cal caractéristique en U renversé



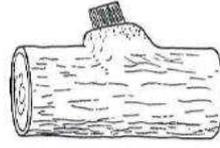
D. Coupe trop près en haut ; formation d'un cal caractéristique en U



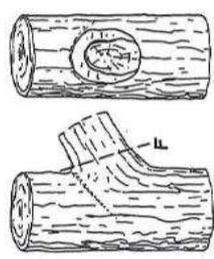
E. Coupe trop éloignée du tronc ; formation d'un chicot de bois mort non recouvert par le bourrelet cicatriciel

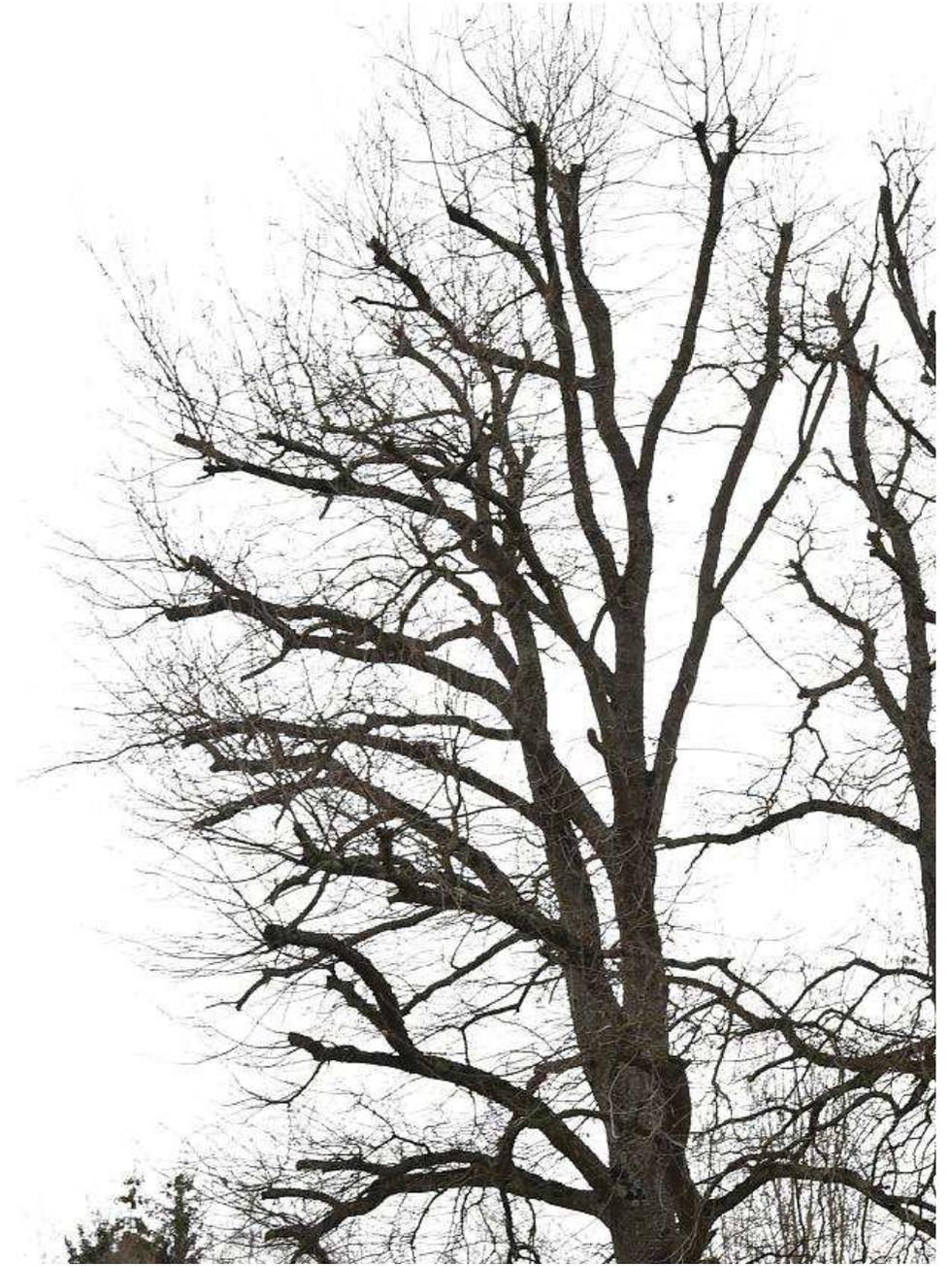


F. Coupe trop grosse, cal en U renversé

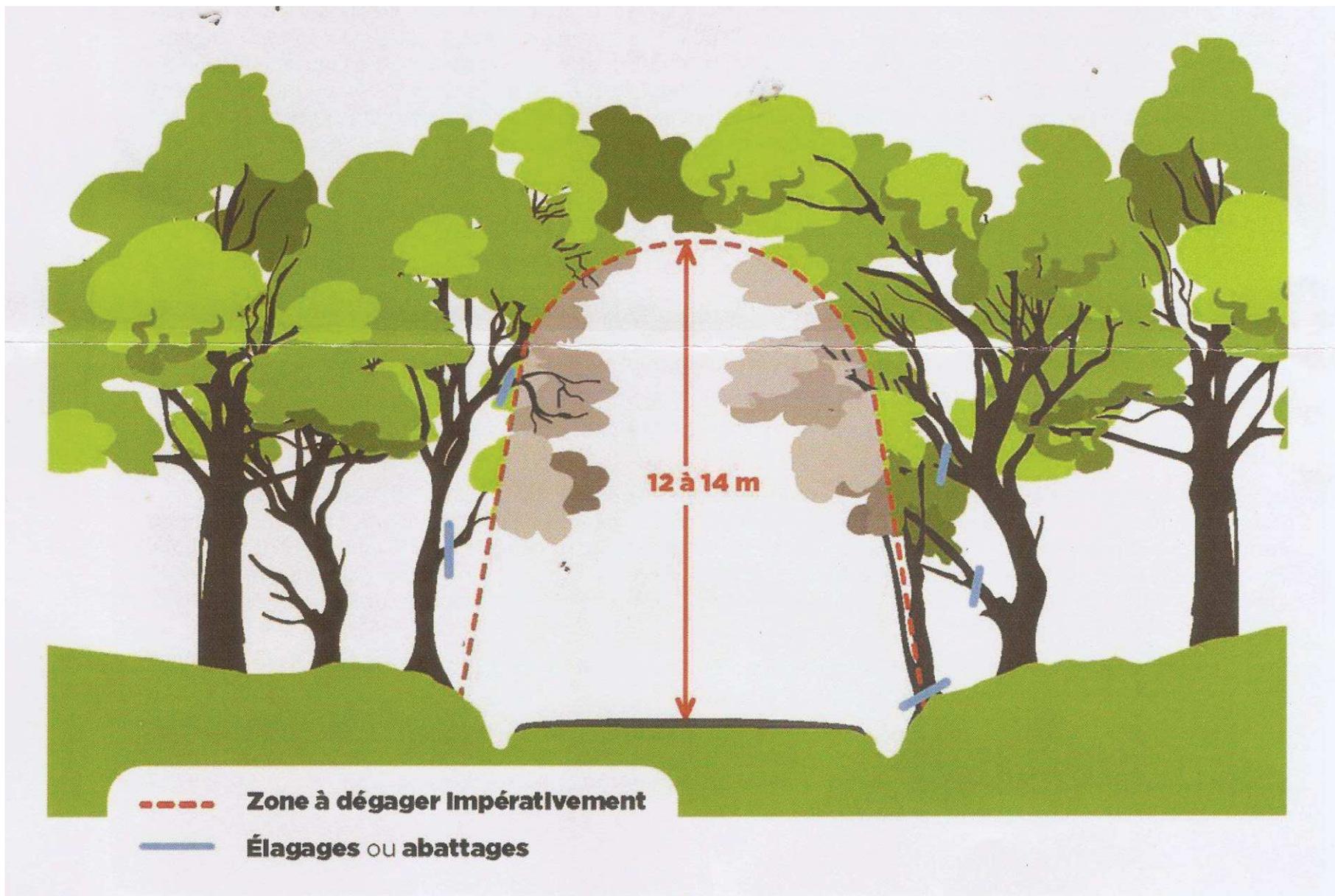


G. Ecorce incluse à l'aisselle de la branche, cal en U





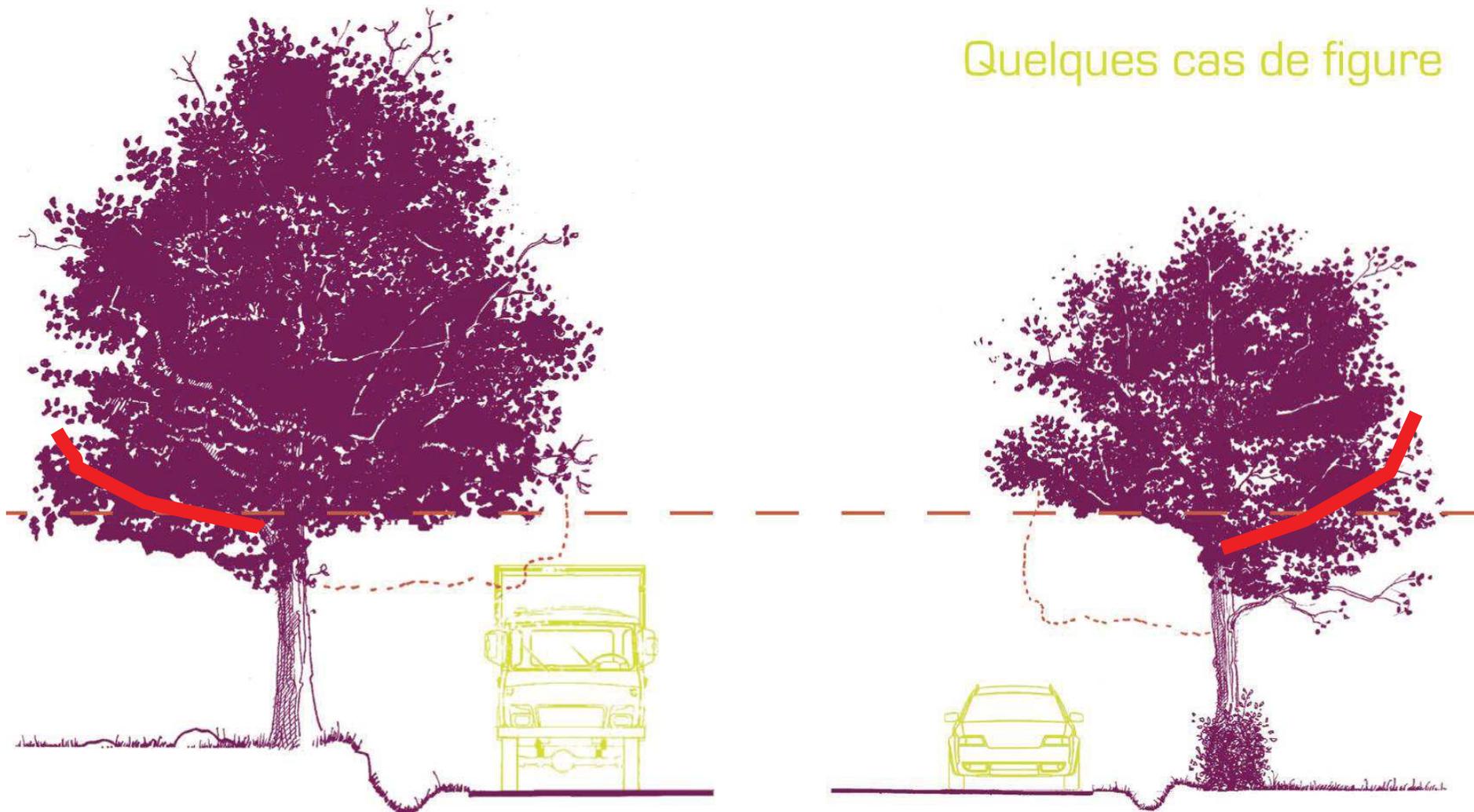
Effet désastreux d'une réduction de la couronne sur un chêne



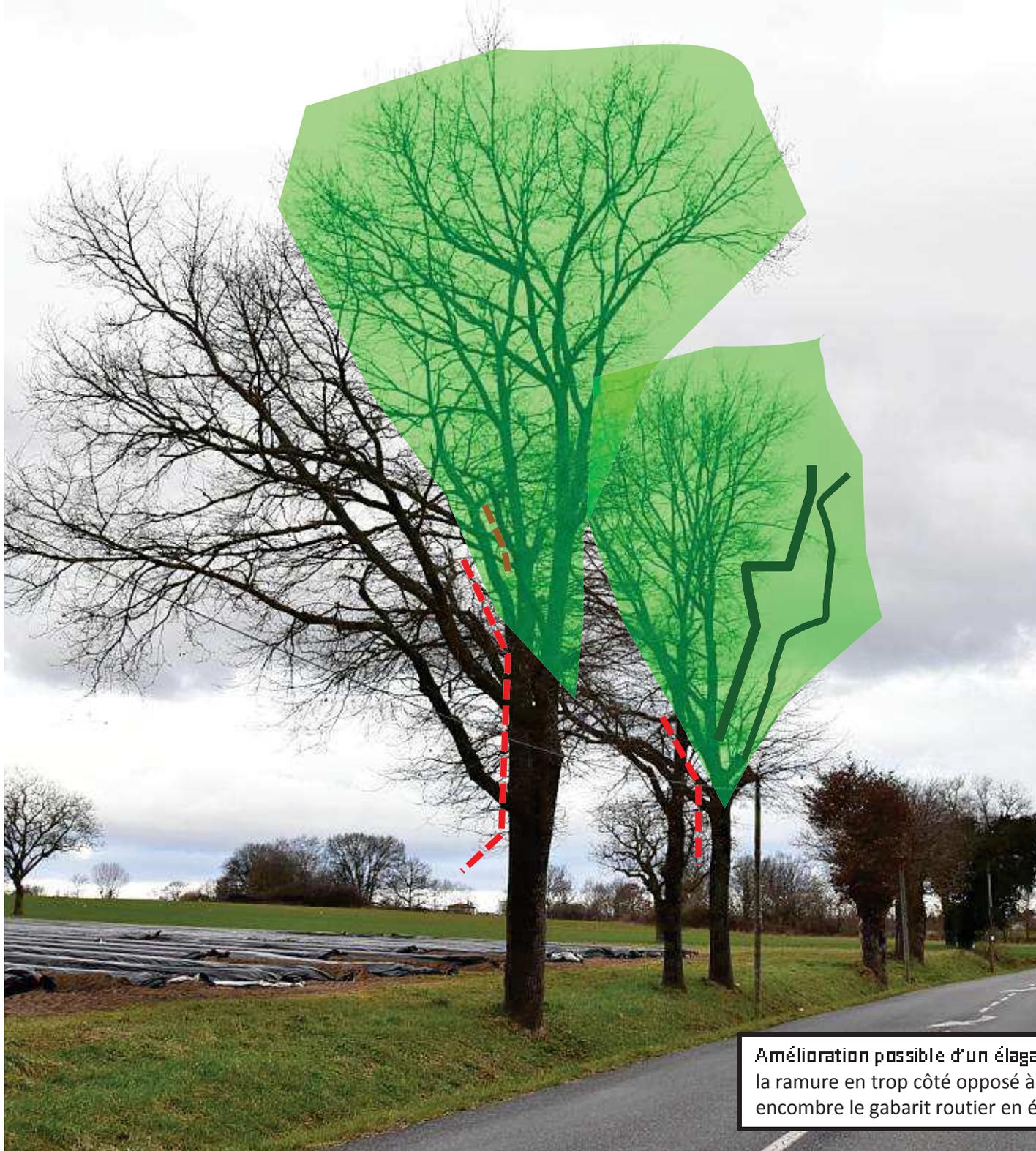
Le dégagement de plus de 6/7m semble excessif et ne devrait s'appliquer qu' aux voies à grande circulation qui sont pratiquement toutes déjà bien dégagées...par contre conserver l'effet de voûte est très important pour tous les itinéraires à vocation touristique.

REMONTER LES COURONNES POUR DEGAGER LE GABARIT ROUTIER, CAS DES ARBRES ISOLES

Quelques cas de figure



Amélioration possible du modèle « creuzois » : l'arbre isolé doit conserver une allure symétrique



Amélioration possible d'un élagage « dogmatique » déséquilibré. On élimine la ramure en trop côté opposé à la route et on n'enlève côté route que ce qui encombre le gabarit routier en évitant de faire des porte manteaux

FICHE N°1 : LES TYPES D'ARBRES ET LEUR MODE D'ENTRETIEN

Les arbres de haut jet

Ce sont les arbres qui poussent en 1 seul tronc comme le chêne.

Mode d'entretien :

- Coupe des branches gênantes (élagage)
- Coupe au pied si arbre gênant ou surnuméraire

Les taillis d'arbres

Ce sont des arbres pouvant pousser en un tronc unique ou en plusieurs troncs sur la même souche comme le châtaignier.

Mode d'entretien :

- Coupe des branches gênantes (élagage)
- Coupe de certains troncs gênants au ras de la souche

Les taillis d'arbustes

Ce sont des arbustes qui poussent uniquement à plusieurs troncs sur la même souche, comme le noisetier ou le saule.

Mode d'entretien :

- Coupe de tous les troncs au ras de la souche (recépage). La repousse se fait naturellement sur un cycle de 10 à 15 ans.



FICHE N°2 : CONSÉQUENCES DES PRATIQUES NON ADAPTÉS

L'entretien des haies réalisé de façon inadapté produit les effets inverses à ceux recherchés en termes de dégagement des voies et des réseaux.



Coupe du taillis au milieu des troncs

La coupe en milieu des troncs, principalement constatée lors de l'utilisation du lamier, a pour effet de décupler la pousse.

Plusieurs bourgeons forment de nouvelles branches au bout des troncs.

Cette pousse est vigoureuse et peut atteindre 2 m par an, ré-englobant rapidement les réseaux.

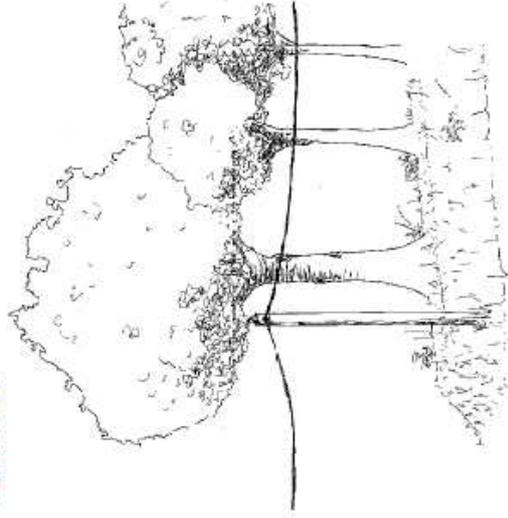


Élagage trop sévère des arbres

Un élagage trop sévère enclenche un phénomène de survie chez l'arbre. Il réveille alors ses bourgeons dormants et produit des branches anarchiquement sur tout le tronc.

FICHE N°3 : HAIES NE NECESSITANT PAS D'ENTRETIEN

L'entretien des haies ne doit pas être systématique et respecter le cycle de gestion. Les cas suivants ne nécessitent pas d'entretien particulier pour le passage de la fibre optique.



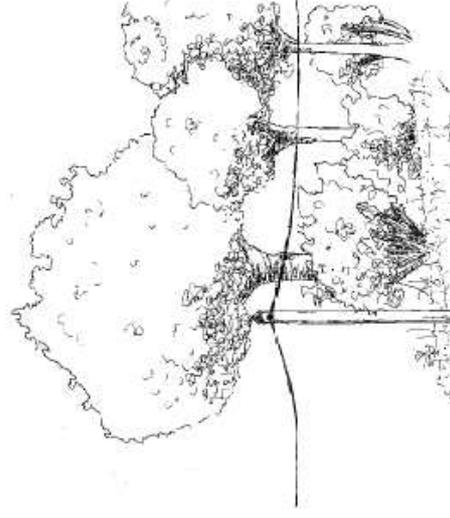
Haie composée d'arbres de haut jet

Les branches ne sont pas gênantes quand elles sont environ 1 m au dessus du fil existant



Haie composée de taillis d'arbuste

Le taillis n'est pas gênant quand il est en dessous ou affleure le fil existant

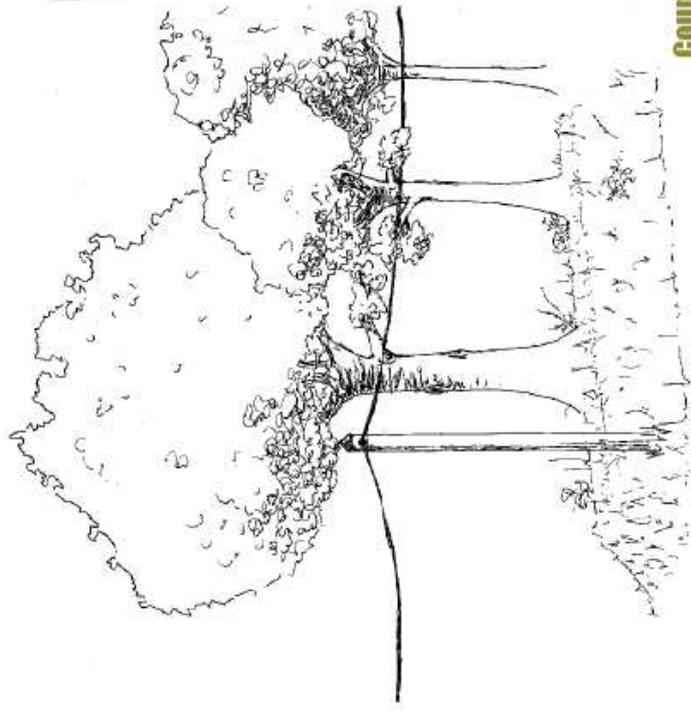


Haie mixte avec arbres et taillis d'arbustes

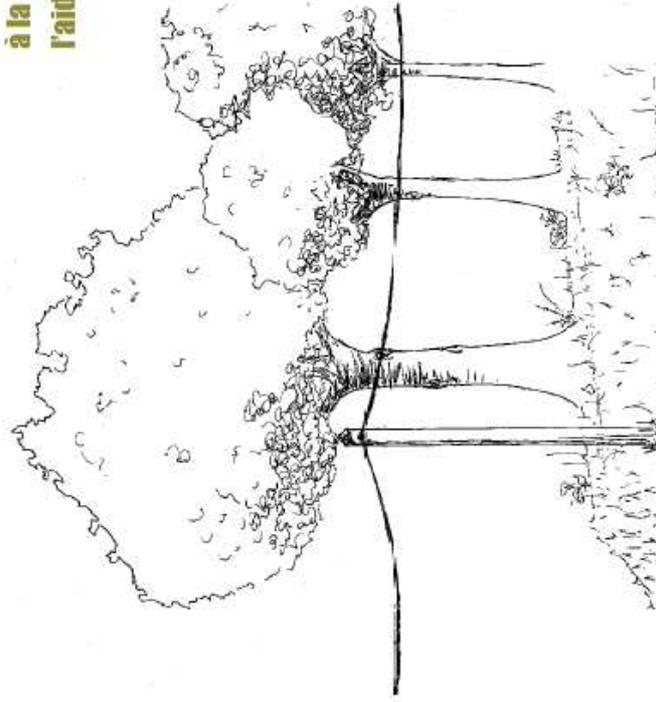
Les branches ne sont pas gênantes quand elles sont environ 1 m au dessus du fil existant

Le taillis n'est pas gênant quand il est en dessous ou affleure le fil existant

FICHE N°4 : HAIES NECESSITANT UN ELAGAGE



Coupe des branches géantes à la tronçonneuse à l'aide d'une nacelle



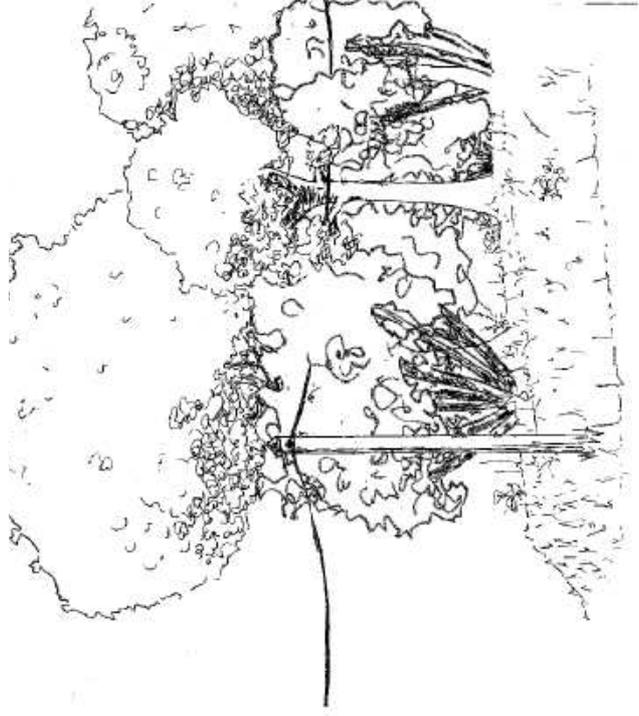
Arbres avec des branches dans les fils ou à moins de 1 m au dessus



Arbres élagués

Quand les branches de l'arbre sont toutes au dessus du fil, plus aucun entretien n'est nécessaire jusqu'à l'abattage.

FICHE N°6 : HAIES NECESSITANT UN REPAGE ET UN ELAGAGE



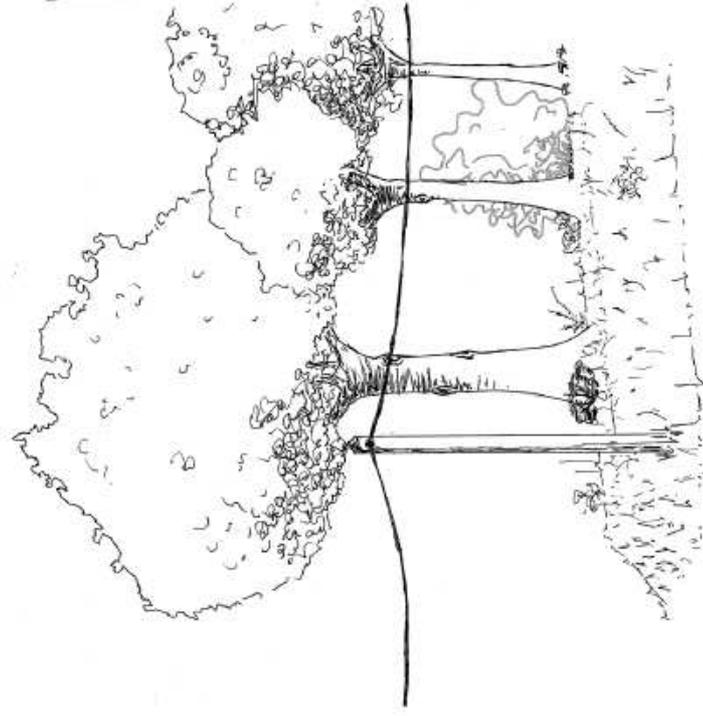
Taillis d'arbuste avec des branches englobant les fils et/ou

Arbres avec des branches dans les fils ou à moins de 1 m au dessus

Coupe des troncs au ras de la souche à la tronçonneuse

Et/ou

Coupe des branches gênantes à l'aide d'une nacelle



Arbres élagués

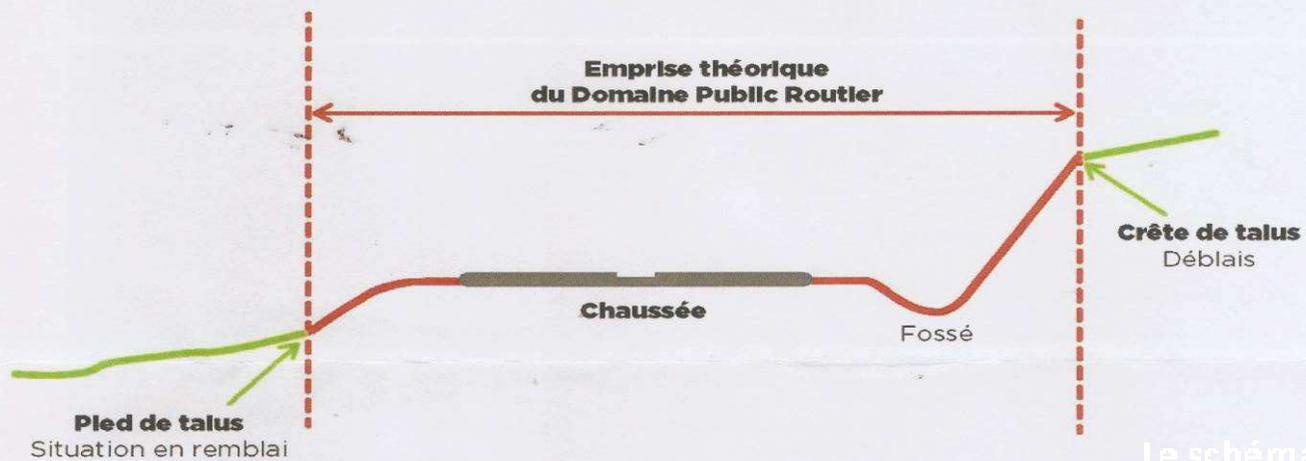
Taillis repapé (les arbustes ne dépassant pas les fils peuvent être laissés)

La repousse se fera naturellement sur la souche existante.

Cet entretien permet d'espacer les interventions tous les 10 à 15 ans.



MODALITÉ DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER



Le schéma diffusé
Département d'





A qui appartiennent ces arbres ? Ils sont clairement sur l'accotement et la parcelle riveraine commence théoriquement en pied de talus. Le propriétaire de la parcelle a-t-il reçu le courrier du mois de septembre ? RD 135, vers Marut



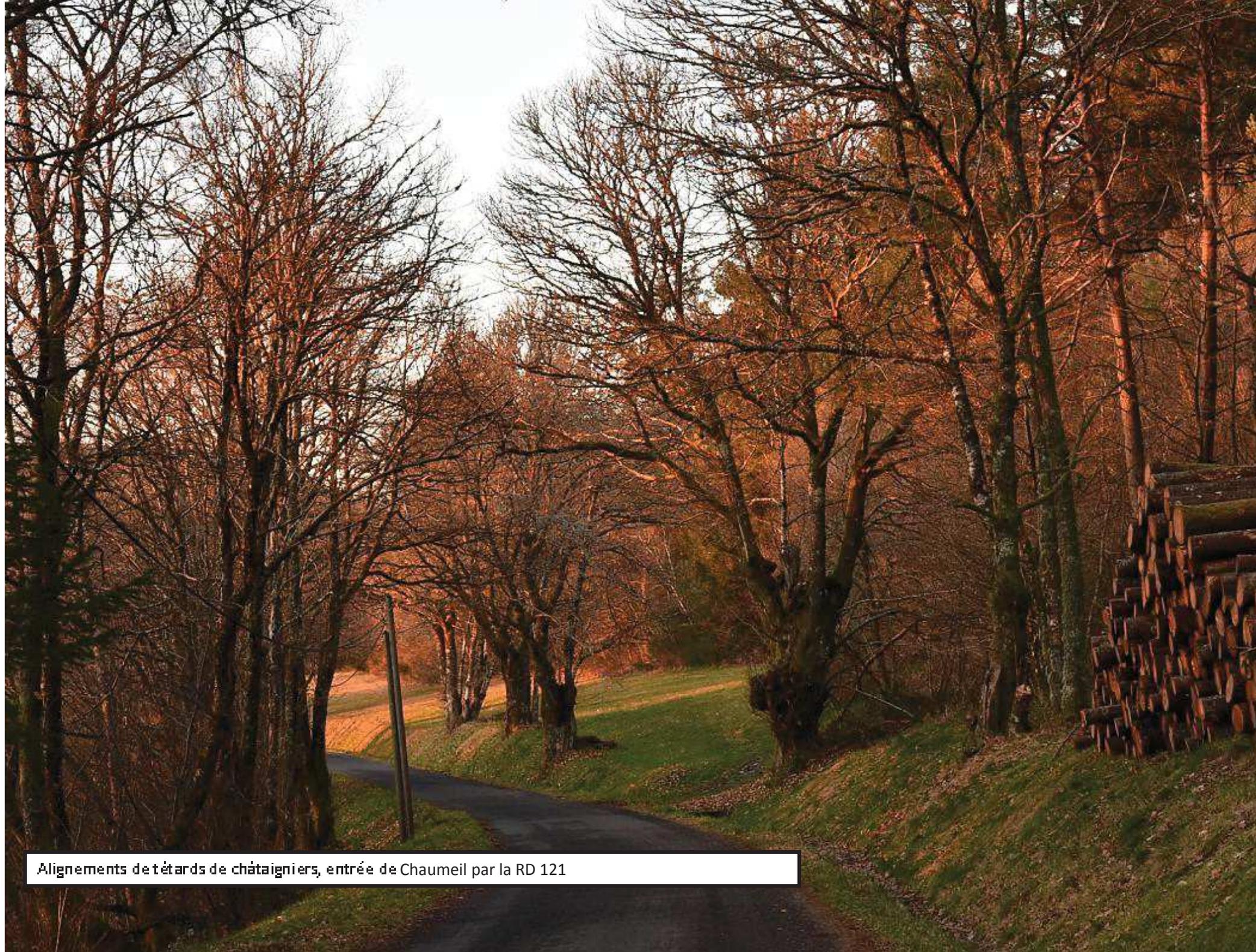
A qui appartiennent ces arbres ? Même situation que la photo précédente . Le propriétaire de la parcelle a-t-il reçu le courrier du mois de septembre ? RD 135 vers Marut



A qui appartiennent ces arbres ? Ils sont clairement au delà de la clôture RD 135 Sarran



Très vieux châtaignier têtard de plus de 6m de tour; Commune de St Yrieix le Déjalat, RD 121)



Alignements de têtards de châtaigniers, entrée de Chaumeil par la RD 121



Gros châtaigniers « de chemin », RD 135 Sarran



Verger de châtaigniers , élégage « dogmatique », RD 9^E2, Orgnac sur Vézère





Gros châtaigniers en haut de talus, RD 103, Darnets



Gros châtaigniers de 120 ans abattu le long de la RD 119, Soudeilles, la Gautherie (cet arbre est marqué CD ?)